



## Sans nouvelle du propriétaire depuis bientôt 2 ans

-----  
Par FlorentJ

Bonjour,

Je réside dans un studio / duplex à Paris moins de 3 ans avec ma compagne. Durant les six premiers mois les rapports avec mon propriétaire étaient on-ne-peut-plus corrects. Nous avons commencé à parler de faire remplacer une fenêtre et un Vélux (simple vitrage), ce à quoi il était favorable mais souhaitait simplement recueillir plusieurs devis d'artisans différents avant de donner son accord.

Ces échanges remontent maintenant à il y a bientôt 2 ans. Notre propriétaire qui était initialement très réactif et amical (il mettait rarement plus de quelques jours pour répondre) n'a répondu à aucune tentative de contact que ma compagne et moi avons essayé depuis.

Nous avons écrit de nombreux emails, laissé de nombreux messages sur son répondeur, contacté le syndic (à priori sans réponse de lui également mais peu préoccupé par le sujet), envoyé des courriers postaux à son adresse à l'étranger (il réside et travaille en Angleterre) sans succès.

Nous avons même par mégarde cessé de verser notre loyer pendant 3 mois (le virement automatique avait expiré et nous ne nous en sommes pas rendus compte immédiatement. Dès que nous nous en sommes rendus compte nous avons versé les loyers manquants) sans qu'il ne nous contacte.

Nous avons également cherché à contacter sa banque ainsi que son employeur potentiel sans succès.

Nos rapports n'ont jamais été conflictuels et aucun évènement ne permet d'expliquer cette coupure de contact).

La situation est problématique pour nous à plusieurs titres :

- Nous avons eu à traiter avec le syndic de dégâts des eaux dans les parties communes liés à l'appartement sans avoir pu échanger avec lui.
- Nous n'avons pas pu faire les travaux nécessaires sur la fenêtre et le Vélux.
- Nous appréhendons le jour où un gros problème se présenterait avec l'appartement ou le jour où nous souhaitons en partir sans pouvoir le joindre.

A court terme nous souhaiterions savoir s'il serait envisageable d'engager un artisan pour faire les travaux (auxquels il avait donné son accord avant de rompre contact) et en soustraire les coûts du paiement du loyer.

De manière plus générale nous souhaiterions un éclairage légal sur cette situation. Est-ce-que cette rupture de contact représente un manquement à ses obligations ? Quelles seraient nos options lors du départ de l'appartement ? Serait-il légitime de cesser de payer le loyer pour forcer une réaction ?

En vous remerciant,

-----  
Par ESP

Bonjour

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/[/url]

-----  
Par FlorentJ

Merci !